Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260924-2026_120-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 24 septembre 2026

L'an 2026, le jeudi 24 septembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 18 septembre, s'est réuni à Lanvénégen sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyn FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, Floriane GUILLANIC, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Jean-Michel BOUEDEC, Christophe CARARIC, David GUILLOUX, Annie LE GAL, Annie LE GOFF, Thierry LE NY, Gwendoline LE STER, Jean-Charles LOHE, Gérard RIO, Raymond SIOU*

Pouvoirs *: Jean-Michel BOUEDEC à Bérangère FRITZ, David GUILLOUX à Maryse FLEGEO BRACHET, Annie LE GAL à Benoît BERNY, Thierry LE NY à Christian FAIVRET, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Jean-Charles LOHE à Bernard COSPEREC*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*34*
Votants :	*40*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : Monique LE CREN

2026_120

Aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat
Habitat – Dossier de demande de subvention au titre de l'action n°2 du Programme Local de l'Habitat : Développer l'offre locative nouvelle

En 2020, le territoire comptait 1 702 logements locatifs privés et un parc social faiblement développé (400 HLM, soit 3,4 %). L'état du parc locatif, jugé comme moyen ou médiocre, est peu adapté à la demande des ménages. Le marché est donc saturé, avec une offre insuffisante et une forte proportion de ménages modestes. Par ailleurs, la pénurie de logements a entraîné des difficultés pour les grandes entreprises, qui peinent à recruter de la main-d'œuvre faute d'hébergements disponibles.

Face à ce constat, l'amélioration et le développement du parc locatif sont devenus l'une des priorités du PLH. Roi Morvan Communauté a pour objectif de diversifier et d'augmenter l'offre de logements locatifs, notamment pour les populations spécifiques : personnes âgées, familles monoparentales, jeunes, etc.

Les communes ont déjà développé leur propre parc de logements locatifs (181 logements en 2023).

Afin de poursuivre cet effort, RMCom souhaite soutenir la création de nouveaux logements, non conventionnés, dans le parc communal.

Elle propose une aide de 5 000€ par logement, majorée de 1 000€ en renouvellement urbain. Le budget estimé est de 27 000€.

Le renouvellement urbain consiste à redynamiser les centres-bourgs, en réutilisant le foncier déjà bâti ou les friches, pour éviter l'étalement urbain.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260924-2026_120-DE

Pour obtenir une subvention de Roi Morvan Communauté, un dossier de demande de subvention dédié est disponible.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **de valider le dossier de demande de subvention et les pièces demandées lors de l'instruction et lors de la demande de versement, tel que présenté en annexe, nécessaire à l'obtention d'une aide de Roi Morvan Communauté dans le cadre de l'action n°2 du Programme Local de l'Habitat**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER